



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2018-2019

TO/PG

P.V. FI 24
P.V. AIEFH 07

Commission des Finances et du Budget

**Commission des Affaires intérieures et de l'Egalité entre les
femmes et les hommes**

Procès-verbal de la réunion du 21 mars 2019

Ordre du jour :

7450 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2019

7451 Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2018-2022

- Rapporteur : Monsieur André Bauler

- Echange de vues avec Madame la Ministre de l'Intérieur

*

Présents : Mme Diane Adehm, remplaçant M. Claude Wiseler, M. Guy Arendt, M. André Bauler, M. Alex Bodry, M. Sven Clement, M. Yves Cruchten, M. Jeff Engelen, remplaçant M. Gast Gibéryen et M. Roy Reding, Mme Joëlle Elvinger, M. Franz Fayot, Mme Martine Hansen, Mme Josée Lorsché, M. Laurent Mosar, M. Gilles Roth, membres de la Commission des Finances et du Budget

M. Guy Arendt, M. Marc Baum, M. François Benoy, M. Dan Biancalana, M. Alex Bodry, M. Emile Eicher, M. Jeff Engelen, M. Claude Haagen, M. Marc Hansen, remplaçant M. Roberto Traversini, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Aly Kaes, Mme Lydia Mutsch, Mme Lydie Polfer, M. Gilles Roth, membres de la Commission des Affaires intérieures et de l'Egalité entre les femmes et les hommes

Mme Taina Bofferding, Ministre de l'Intérieur

M. Alain Becker, du Ministère de l'Intérieur

Mme Sonja Muller, du Ministère des Finances

Excusés : M. Gast Gibéryen, M. Henri Kox, M. Roy Reding, M. Claude Wiseler, M. Michel Wolter, membres de la Commission des Finances et du Budget

M. David Wagner, observateur délégué

M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Gilles Baum,

Mme Djuna Bernard, M. Marc Goergen, M. Max Hahn, M. Georges Mischo, M. Roberto Traversini, M. Michel Wolter, membres de la Commission des Affaires intérieures et de l'Egalité entre les femmes et les hommes

M. Marc Goergen, observateur délégué

*

Présidence : M. Dan Biancalana, Président de la Commission des Affaires intérieures et de l'Egalité entre les femmes et les hommes

*

7450 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2019

7451 Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2018-2022

- Rapporteur : Monsieur André Bauler

- Echange de vues avec Madame la Ministre de l'Intérieur

Monsieur le Président de la Commission des Finances et du Budget, André Bauler, invite Madame la Ministre, Taina Bofferding, à présenter le volet du projet de budget de l'Etat relevant de son domaine de compétences.

Avant de commenter les postes budgétaires de son ministère et se distinguant par une hausse ou une baisse de dotation plus ou moins significative, Madame la Ministre tient à préciser que l'augmentation exorbitante du total des dépenses du Ministère de l'Intérieur pour l'année 2019¹ résulte d'une réforme comptable et non d'une hausse substantielle envisagée des dépenses.²

A relever plus particulièrement de la présentation évoquée des articles qui suit, discussion d'actualité oblige, l'appel de Madame la Ministre lancé aux communes de communiquer au Ministère de l'Intérieur le relevé de leurs logements sociaux. Il s'agirait d'une obligation résultant de la loi modifiée du 14 décembre 2016 portant création d'un Fonds de dotation globale des communes. En effet, les communes auraient droit à une subvention de 1 500 euros par unité de logement social dans leur propriété et loué durant une période minimale de dix mois et suivant un loyer s'orientant d'après les critères du règlement grand-ducal modifié du 16 novembre 1998 fixant les mesures d'exécution relatives aux logements locatifs, aux aides à la pierre ainsi qu'aux immeubles cédés sur la base d'un droit d'emphytéose et d'un droit de superficie, prévus par la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement.

La somme prévue à cette fin n'est régulièrement pas attribuée intégralement. Tandis qu'en 2017 le Ministère a eu communication de l'existence de 1 116 logements sociaux communaux, en 2018 seulement 1 083 unités lui ont été communiquées. Ceci

¹ De 61,3% - en 2018 le budget voté affichait des dépenses pour un total de 837 805 100 euros, tandis que le budget projeté pour l'année 2019 affiche un total de dépenses de 1 351 524 163 euros.

² Rapprochement entre la comptabilisation suivant les normes du Système européen des comptes réformé en 2010 (SEC2010) et la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat – voir à ce sujet les observations méthodologiques de la partie B du volume I du Projet de Budget 2019 (p. 19).

malgré le fait que durant l'année 2018 les communes ont augmenté leur parc de logements sociaux. Cette baisse du nombre officiel résulte de la négligence de ladite obligation de notification. Pour l'année en cours, le délai de communication du relevé au Ministère de l'Intérieur expire le 31 décembre 2019.

En ce qui concerne la réforme des finances communales, Madame la Ministre renvoie au programme gouvernemental qui prévoit que ses effets « seront évalués en 2020. ». L'oratrice annonce vouloir présenter aux députés, le moment venu, le bilan tiré.

*Débat:*³

- **CGDIS** – Concernant le budget du Corps grand-ducal d'incendie et de secours, Madame la Ministre précise que le budget total alloué au CGDIS se situe à 112,6 millions d'euros. Environ deux millions d'euros seraient prévus pour la mise à disposition des infrastructures par les communes, ce qui équivaldrait à 2% de ce budget.

Face à des critiques quant à un manque de transparence en ce qui concerne l'enchevêtrement actuel entre Etat et communes dans le financement du CGDIS, Madame la Ministre renvoie à une motion adoptée à l'unanimité par la Chambre des Députés lors de la discussion du projet de loi portant organisation de la sécurité civile et qui prévoit de « soumettre à la Chambre des Députés un bilan intermédiaire concernant la réorganisation des services de secours pour juillet 2019. ». Le moment opportun de discuter d'éventuelles questions ouvertes à ce sujet serait lors de la présentation de ce bilan intermédiaire.

Un représentant du Ministère rappelle que le CGDIS est un établissement public chapeauté par un conseil d'administration composé de seize personnes, dont des représentants élus des communes, conseil qui a adopté à l'unanimité le budget du CGDIS pour l'année 2019. L'orateur confirme que les communes obtiendront remboursement des dépenses encore effectuées pour le fonctionnement du CGDIS. A terme, les dépenses afférentes réalisées par les communes pour le CGDIS tendront vers zéro. En ce qui concerne les immeubles mis à disposition du CGDIS, le législateur a prévu l'élaboration d'un règlement grand-ducal sur base duquel les communes seront conventionnées. Ce règlement vient d'être publié. Avec certaines communes, dont les plus grandes, l'inventaire des immeubles en question a déjà été dressé et les conventions sont en cours de rédaction. Une quinzaine de bâtiments communaux seront acquis. Des explications sur le financement de cette opération sont également données.

Madame la Bourgmestre de la Ville de Luxembourg confirme ces propos et donne des explications supplémentaires sur le travail d'élaboration des conventions évoquées ;

- **Communication** – Le nouvel article budgétaire 12.141, expliqué comme suite logique de la création d'un poste de chargé en communication/relations publiques et nécessaire pour l'activité de la personne engagée (réalisation de campagnes de sensibilisation), suscite la question de savoir pourquoi Madame la Ministre n'a pas été opté pour un regroupement de tous les postes budgétaires permettant déjà pareilles dépenses, mais que ces positions ont été maintenues comme celle comprise dans les « Frais généraux de fonctionnement » (poste 1214 – « Frais de publicité, de sensibilisation et d'information ») et celle intitulée « Frais de sensibilisation et d'information dans

³ Les députés suivants interviennent dans l'échange de vues : Messieurs Sven Clement, Aly Kaes, Gilles Roth, Marc Baum, Laurent Mosar, Emile Eicher et Madame Lydie Polfer (ordre chronologique).

le cadre de la directive SEVESO ». Madame la Ministre répond en rappelant qu'il s'agit d'une nouvelle disposition budgétaire et que celle-ci a été insérée « sans plus » et qu'à son avis rien ne s'oppose pour regrouper pareilles dépenses dans un seul article budgétaire ;

- **Compensation coûts réfugiés** – Madame la Ministre renvoie à l'article 43.011 « Subventions d'équilibre et de compensation aux communes. » dont la dotation a été augmentée de 800 000 euros et qui servirait à compenser, par l'intermédiaire d'une « convention BPI », ces communes qui louent des logements au marché privé afin de les mettre à disposition d'un BPI⁴. L'intervenant se dit insatisfait de la réponse ministérielle en soulignant comme substantiels les coûts indirects, non liés au logement, à supporter par les communes lorsqu'elles accueillent un certain nombre de BPI, par exemple en ce qui concerne leur scolarisation. Ces communes devraient davantage être soutenues par le Ministère de l'Intérieur ;
- **Logements sociaux** – Madame la Ministre explique qu'un logement social communal, pour être qualifié comme tel, doit remplir trois critères légaux : la commune doit être le propriétaire, le logement doit être donné en location suivant les critères d'un loyer social, le logement doit être loué pour une durée minimale de dix mois. Elle précise que 62 communes ont communiqué un ou des logements sociaux au Ministère de l'Intérieur et confirme qu'il est à supposer que davantage de communes disposent de logements sociaux, mais qu'elles ne les ont pas signalé au ministère ;
- **Tableau synoptique « Finances communales »** – Face au regret exprimé que cette année un tableau renseignant sur la répartition des recettes (impôt commercial et foncier, dotation de l'Etat) et le montant des dettes communales n'a pas été distribué, Madame la Ministre dit vouloir transmettre à la Chambre des Députés « des tableaux » renseignant sur les finances communales ;
- **Produit de la taxe de consommation sur l'alcool** – Il est expliqué que l'article budgétaire 93.004 (Alimentation du fonds de dotation globale des communes : produit de la taxe de consommation sur l'alcool) ne résulte pas d'une réforme dans le financement du fonds de dotation, mais de l'adaptation déjà évoquée de la méthodologie comptable. Auparavant, cette dépense figurait, comme également les articles budgétaires 93.002 et 93.003, dans le budget des recettes et dépenses pour ordre, budget allégé par le Ministère des Finances. Il est rappelé qu'en termes de Finances communales, il n'y a pas lieu d'oublier l'Impôt commercial communal (ICC) qui continue à figurer dans le budget pour ordre, puisqu'il s'agit d'un impôt purement communal.⁵ Une brève discussion sur la plus-value en termes de transparence budgétaire de cette forme d'adaptation méthodologique s'ensuit ;
- **Réforme fiscale** – Interrogée sur l'impact sur l'ICC de la réforme fiscale envisagée en faveur des personnes morales, Madame la Ministre qualifie de prématuré de s'aventurer dans une telle discussion. Pour ce qui est du détail, les réflexions à ce sujet restent à mener.

⁴ Bénéficiaire de protection internationale.

⁵ 960 millions d'euros, de sorte à porter le total des dépenses « Finances communales » projeté pour l'exercice 2019 à 2 168 813 549 euros.

Le Secrétaire-administrateur,
Timon Oesch

Le Président de la Commission des Finances et du
Budget,
André Bauler

Le Président de la Commission des Affaires intérieures
et de l'Egalité entre les femmes et les hommes,
Dan Biancalana